VILLE DE BAUVIN

Flash info

Déconfinement phase 1 : du 11 mai au 2 juin

LIEUX OUVERTS

- La **Mairie** et le **C.C.A.S.** sont ouverts aux heures habituelles. Cependant, les entrées sont réglementées :
  * Port du masque obligatoire
  * 3 personnes maximum dans les locaux en plus du personnel communal
  * Règles de distanciation à appliquer
  * Un circuit «entrée/sortie» est mis en place
- Les **écoles** *(depuis le 12 mai)*
- Les **commerces** *(sauf les cafés, les restaurants et les bars)*
- Toujours réglementé : le **cimetière** reste ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 8h à 12h

merci

- à tous les agents municipaux qui ont assuré la continuité du service public durant cette période de confinement.
- aux distributeurs qui se sont mobilisés
- à Madame ERCA Patricia, couturière, aidée de bénévoles : 6700 masques confectionnés
- à Monsieur BLONDIAU Guillaume (dirigeant et gérant de Nash Destockage)
- aux donateurs anonymes pour les dons de tissus

LIEUX FERMÉS

- Les **enceintes sportives** : la pratique du sport est interdite dans les locaux couverts ainsi que la pratique du sport «collectif» ou de «contact»
- Les **salles communales** : les salles des Fêtes, Dufour et Polyvalente
- **La paroisse** restera fermée jusqu'au 29 mai *(sous réserve de modification)*, cependant les **cérémonies funéraires** sont autorisées dans la limite de 20 personnes
- Les **parcs et jardins**
- **L'étang de pêche** pour travaux

MASQUES

Chaque Bauvinois est doté d'un masque répondant aux normes AFNOR.

Masque lavable 40 fois en machine.

Les personnes vulnérables ont reçu la visite des élus les lundi 27 et mardi 28 avril, ainsi les masques leur ont été remis en main propre.

L'ensemble de la population a été invité à les retirer dans les différents lieux de retrait les 9 et 10 mai.

BIBLIOTHÈQUE

Avant la réouverture

Du 2 au 7 juin 2020, veuillez déposer **en mairie** dans des cartons situés dans le hall, tous les documents (livres, CD, DVD, magazines) empruntés.

Ces documents seront isolés et désinfectés avant d'être remis en circulation.

Édition Mai 2020 - I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique

MODALITÉS DE REPRISE DE L'ÉCOLE JUSQU'AU 2 JUIN

RÉTROSPECTIVE

Réunions de concertation avec les différents acteurs

> **30 avril :** réunion avec les directeurs et les parents d'élèves
> **2 mai :** réunion avec les représentants du personnel communal (CHSCT)
> **4 mai :** audio conférence avec les services de la Préfecture et de la direction des services académiques
> **6 et 7 mai :** conseils d'écoles

Qui est concerné ?

> les enfants des personnels soignants hospitaliers, de l'ASE, des forces de l'ordre et de la Préfecture

> les enfants dont les 2 parents exercent une activité professionnelle sans la possibilité de télétravailler (attestations des employeurs requises)

> les enfants des familles monoparentales n'ayant pas la possibilité de télétravailler (attestation de l'employeur requise)

> les enfants identifiés par les enseignants, qui auraient des besoins pédagogiques spécifiques

Comment les familles ont-elles été contactées ?

> par les directeurs d'école

LES BASES DU PROTOCOLE

ECOLES

> **5 élèves** maximum par classe d'école maternelle

> **8 élèves** maximum par classe d'école élémentaire

> **Horaires** accueils / départs échelonnés

> **Repas froid** amené par la famille pour le déjeuner

> Envoi du **travail en distanciel** maintenu pour les enfants restés à la maison

> **Fréquentation des écoles** basée sur le volontariat des familles concernées

MUNICIPALITÉ

> **Garderie** (matin, soir, mercredi et temps du midi)

> **Accueil** des enfants des petites et moyennes sections de maternelle au centre permanent en journée

> **Accueil** le mercredi de 7h à 18h30

> **Pas de restauration**

Ces mesures s'appliquent aux enfants répondant aux critères mentionnés précédemment

> **Mise à disposition** du personnel municipal dans chaque école afin d'apporter une aide logistique aux enseignants

> **Désinfection journalière** par le service entretien

